



## Expiration de visa et punition pour le sans-papier

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je vais quitter la France dans deux semaines, mais mon visa a été expiré pour 35 jours. Serais-je reçu une amende où il y aurait une punition plus grave?

Je vous remercie votre compréhension

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Les peines encourues pour être resté sur le territoire français après expiration de votre visa sont un an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende.

Ceci étant il est fort possible que les autorités françaises ne vous poursuivent pas étant donné que vous quittez la France.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je vous remercie pour votre réponse.

J'ai déjà acheté mon billet à Londres à 12 de juin, serais-je arrêté dans l'aéroport? Ou serait-il meilleur si je donnerais mon billet à la préfecture et leur informer que la date de mon congé?

Si vous pouvez, recommandez-moi la meilleure solution pour ce problème

Je vous remercie pour votre compréhension

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

J'ai déjà acheté mon billet à Londres à 12 de juin, serais-je arrêté dans l'aéroport? Ou serait-il meilleur si je donnerais mon billet à la préfecture et leur informer que la date de mon congé?

Si vous pouvez, recommandez-moi la meilleure solution pour ce problème

Effectivement si vous devez faire l'objet de poursuites cela se fera à l'aéroport.

Informez la préfecture de votre départ n'aura aucune incidence car cela n'efface pas le fait que vous êtes en situation irrégulière.

Je pense que le mieux serait de ne rien faire et de prendre votre avion.

Cordialement